# LES VIANDES

VOUS AVEZ DES PRODUITS À DONNER ?

## Animal vivant

L'éleveur livre un animal directement à l'abattoir

L'abattoir abat, découpe et conditionne la viande

L'association d'aide alimentaire vient récupérer les produits donnés par l'éleveur auprès de l'abattoir

L'association vous adresse une attestation de don pour les produits conditionnés et le transport

## Abandon de recettes

**AU PROFIT**
de SOLAAL ou d'une association d'aide alimentaire habilitée

Le montant équivalent au volume donné est versé par votre acheteur à SOLAAL ou à l'assocation d'aide alimentaire habilitée

SOLAAL ou l'association vous adresse un reçu fiscal (CERFA)

**POURQUOI DONNER ?**
> par solidarité
> saturation du marché
> refus de l'abatteur / transformateur lié au cahier des charges

**QUELS PRODUITS DONNER ?**
> sous signes de qualité et d'origine
> tous les modes de production
> transformés à la ferme

## RÉGLEMENTATION

> En raison des risques sanitaires, certains produits ne sont pas acceptés par les associations : les viandes réfrigérées non préemballées ; les steaks hachés réfrigérés ; les abats crus réfrigérés ; les farces et produits farcis réfrigérés ; les produits réfrigérés détériorés, abîmés, présentant un aspect anormal.
**Source : Guide des bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP - mars 2023**
> Les dons doivent provenir d'établissements agréés ou bénéficiant d'une dérogation.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

> L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60 %** du coût de revient, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.
> **L'abattoir peut faire don** de tout ou partie des prestations d'abattage, découpe et conditionnement. Dans ce cas, l'association d'aide alimentaire habilitée lui envoie une attestation de don. Dans le cas contraire, l'association règle ces prestations.

LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

# ILS TÉMOIGNENT...

*« J'ai fait le choix de SOLAAL pour mes dons de viande, pour la simplicité administrative. Je dépose mon don en ligne, ensuite SOLAAL gère la recherche de bénéficiaires et les attestations comptables. SOLAAL me permet de valoriser ma surproduction et de ne pas gaspiller des denrées alimentaires. »*

**Pascal BOURVEN**, éleveur de porcs - EARL La ferme de Saint-Laurent (29)

*« Le sujet du gaspillage alimentaire est au cœur de notre société aujourd'hui. Il est important que chacun, à son échelle, puisse diminuer son impact. L'avantage est que SOLAAL s'occupe de tout : recherche des associations pour les dons, mise en relation, relais en communication. Nous sommes ravis d'avoir pu réaliser une belle action de don auprès d'une épicerie solidaire, qui a beaucoup apprécié la qualité de nos produits réalisés par des artisans charcutiers. »*

LE PORC DES HAUTS PAYS

Le Porc des Hauts-Pays (59)

*« Chaque fois que j'envoie un animal à l'abattoir, je demande à l'établissement de mettre 0,5 % de son prix de vente de côté. Lorsque nous atteignons une somme suffisante, nous nous en servons pour leur acheter entre 50 kg et 100 kg de steaks hachés surgelés, et les remettre aux associations d'aide alimentaire. Si possible, nous négocions le coût de transformation et de distribution pour pouvoir donner en plus grande quantité. »*

**Jean-Michel HAMEL,** éléveur laitier (50)

## PENSEZ-Y !

> Privilégiez le don de morceaux non hachés et/ou surgelés sous-vide.
> Favorisez les petits conditionnements.
> Vérifiez que l'association respecte la chaîne du froid positif ou négatif lors du transport.

**« LE DON ALIMENTAIRE, ON LE FAIT À TOUT BOUT DE CHAMP ! »**

**CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org**

**DÉCLAREZ VOS DONS**

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL